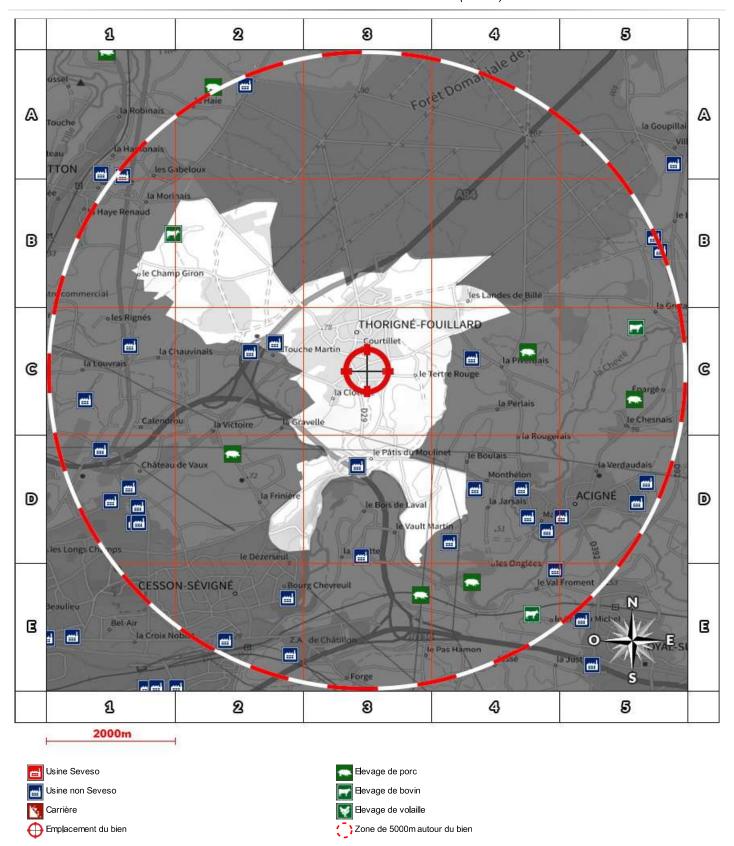


# Cartographie des ICPE

Commune de THORIGNE FOUILLARD (35235)



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 🚍, 🌠 et 🕎.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



**Inventaire des ICPE**Commune de THORIGNE FOUILLARD (35235)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale	
	ICPE situeés à moins de 5000m du bien					
D3	Valeur Initiale	I GEORGES DENIS	Pätis du Moulinet 35235 THORIGNE FOUILLARD	Inconnu	Non Seveso	
				INCONNU	NON	
P4	Valeur Initiale	EARL 1001 DATTES	aleur hitiale FARL 1001 PATTES BOIS DE BETTON LE BOIS BETTON	BOIS DE BETTON LE BOIS BETTON	En exploitation avec titre	Non Seveso
B1	Valeur Initiale EARL 1001 FA	EARL IOUI FATTES	35830 BETTON	INCONNU	NON	

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale	
ICPE situeés à plus de 5000m du bien				
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune THORIGNE FOUILLARD				



## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Media Immo
AP NOTAIRES
GT/CPE - 1010096
08/11/2024

Localisation du bien
6 rue de la Mare Pavé
35235 THORIGNE FOUILLARD

Section cadastrale
Altitude
66.16m

Données GPS
Latitude 48.153926444881 - Longitude 1.5777268625004

Désignation du vendeur	MARIGNAN BRETAGNE
Désignation de l'acquéreur	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.



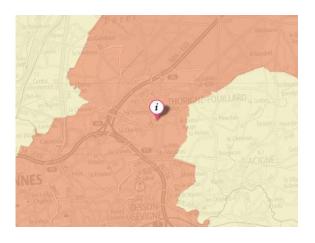
Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau: 3
TRI: Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	1 TRI sur la commune
PAPI: Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	3 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Non	0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	7 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m



## **Cartographies**

#### Radon

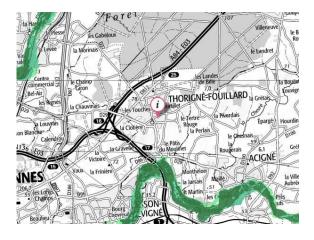
La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).





## Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

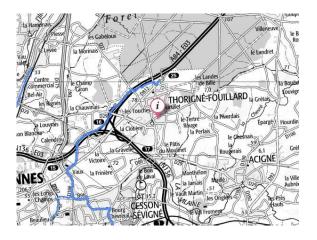


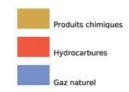




# Canalisations de matières dangereuses

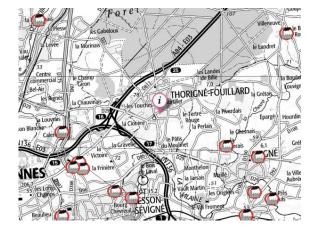
La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.





# Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

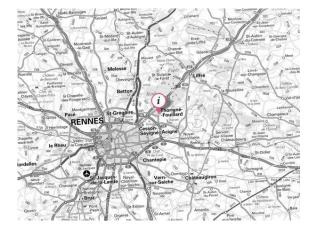




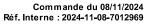


# Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



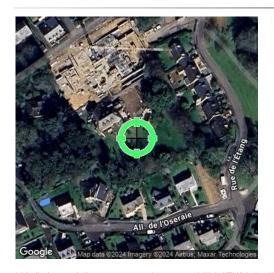






#### Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	AP NOTAIRES
Numéro de dossier	GT/CPE - 1010096
Date de réalisation	08/11/2024

Localisation du bien 6 rue de la Mare Pavé 35235 THORIGNE FOUILLARD

Section cadastrale Altitude 66.16m

Données GPS Latitude 48.153926 - Longitude -1.577727

Désignation du vendeur	MARIGNAN BRETAGNE
Désignation de l'acquéreur	

<sup>\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT		
Non exposé	AP 280	

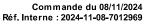
SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes





#### Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au b		sme (art, L. 112-3 du code de l'urbanis u construction immobilière,	me) et doivent à ce titre être no	otifiées à l'occasion de toute cession,
Cet état est étab <b>l</b> i sur la base des inform n°			mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	Cadastro AP 280	е		
6 rue de la Mare Pavé 35235 THORIGNE FOUILLARD	AF 200			
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs plans d'ex	position au bruit (PEB)		
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un <b>PEB</b>			<sup>1</sup> oui
	révisé 🗍	approuvé	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de <b>l</b> 'aérodrome :				
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux d'insonoris	ation		<sup>2</sup> oui
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été r	réalisés			oui non
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un autre <b>PEB</b>			<sup>1</sup> oui
	révisé 🗍	approuvé	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de <b>l</b> 'aérodrome :	O			
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plan d'expos	sition au bruit		
> L'immeuble se situe dans une zone d	de bruit d'un plan d'exposition au l <b>zone B</b> <sup>2</sup>		ne C <sup>3</sup>	zone D <sup>4</sup>
forte	forte		ndérée	zone D
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)				
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entr	re Lden 65 et 62)			
<sup>3</sup> (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice L	Lden choisie entre 57 et 55)			
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de	e Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aé crénaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation	rodromes mentionnés au l de l'article 1609 quatervir réglementaire sur l'ensemble des plages horaires	cies A du code général des impôts (et sou d'ouverture).	s réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient d	de retenir la zone de bruit la plus importante.			
Documents de référence permettar	nt la localisation de l'immeub	le au regard des nuisances	s prises en compte	
Consu	Itation en ligne sur https://www.ge	oportail.gouv.fr/donnees/plan-d e et/ou en Mairie de THORIGNE		
	Flati disponible en Freiectare	e evou en Maine de THONGINE	TOOILLAND	
Vendeur - Acquéreur				
Vendeur - Acquereur				
A f	MARIGNAN BRETAGNE			
Acquéreur	MARIGNAN BRETAGNE			
Date	MARIGNAN BRETAGNE 08/11/2024		Fin de va	alidité 08/05/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/